



## Surenchère d un bien immobilier

Par **Doudouds51**, le **29/01/2018** à **13:32**

Bonjour,

Nous sommes sur le point d acquérir un bien immobilier, le montant affiché sur l annoncé était de 175000 e. Nous proposons une offre à 160000 e suite aux analyse du DPE et l estimation des travaux. Après accord verbal nous prenons rendez vous avec le notaire pour signe le compromis date fixée dans une semaine et aujourd'hui le vendeur nous dit qu il a une offre plus intéressante, et nous propose de surenchérir notre offre. Que devons nous faire ? Nous devons avancer les frais de notaire. Devons nous accepter la surenchère ? Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **29/01/2018** à **13:54**

Bjr

Cela ne dépend que de vos moyens !

Mais êtes vous certains de la réalité de cette autre offre.

Par **Doudouds51**, le **08/02/2018** à **13:12**

Je vous remercie pour votre réponse sincère.

Par **janus2fr**, le **08/02/2018** à **13:23**

Bonjour,

La seule offre qui bloque la vente est l'offre au prix demandé. A partir du moment où vous faites une offre en dessous de ce prix et tant que le vendeur n'a pas répondu favorablement à cette offre (par écrit, bien sur), celui-ci peut très bien accepter une autre offre.